



Orléans,
le 30 janvier 2018

FSU Centre – Val de Loire
10 rue Molière
45 000 Orléans
fsu.centre@fsu.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pétition sur l'apprentissage : le conseil régional Centre – Val de Loire porte atteinte à la neutralité du service public !

Le conseil régional a envoyé le 26 janvier un courrier électronique à l'ensemble des directeurs de CIO de l'académie leur demandant de signer une pétition en ligne initiée par le conseil régional, pour soutenir sa position sur la réforme de l'apprentissage. Cette même pétition a été relayée par le CFA académique dans les lycées dont certains l'ont retransmis aux personnels.

C'est une pression scandaleuse exercée sur des agents du service public, fonctionnaires de l'État, de la part d'un exécutif régional. C'est également une atteinte à la neutralité du service public puisqu'il est demandé aux personnels de prendre part à un débat politique qui oppose le MEDEF et les régions de France, et d'utiliser les moyens de l'administration (carnets d'adresses, réseaux, contacts, etc.) pour diffuser une forme de propagande politique.

Alors que M. Bonneau et l'association Régions de France annonçaient il y a un peu moins de deux semaines un accord avec le gouvernement sur un transfert des personnels de l'orientation de l'Éducation Nationale vers les régions, cette initiative montre d'emblée comment M. Bonneau pourrait chercher à assujettir l'indépendance des agents publics au profit d'intérêts particuliers. Au-delà, cela cache mal la volonté que semble avoir la région de n'utiliser les services des CIO que pour orienter les élèves vers l'apprentissage.

La région se flatte en effet d'être à la pointe et communique à tout-va sur les bénéfices supposés de ce type de formation. Pourtant, l'apprentissage reste surtout ségrégatif, inégalitaire et inefficace : la persistance des discriminations à l'embauche fait que l'apprenti est très majoritairement un garçon, blanc, issu des classes moyennes. En outre, les chances d'accès à l'examen pour un entrant en formation sont très inférieures à celles d'un lycéen professionnel.

De plus, le coût pour la nation d'un apprenti est supérieur à celui d'un lycéen en formation sous statut scolaire (18 000 € en moyenne pour un apprenti contre 13 000 € en moyenne pour un.e lycéen.ne professionnel.le).

Cette promotion de l'apprentissage n'est donc pas neutre, politiquement et socialement, puisqu'elle est menée aux dépens de la formation professionnelle sous statut scolaire, en lycée professionnel.

M. Bonneau peut se targuer de ne pas considérer les apprentis comme une marchandise, c'est pourtant bien ce qu'il fait quand il justifie les ouvertures de formations par une réponse au besoin des entreprises locales ou qu'il limite l'orientation scolaire à une simple gestion de flux d'élèves, là encore pour répondre aux besoins des entreprises d'un territoire.

La FSU appelle les personnels à ne pas relayer la pétition du conseil régional et à dénoncer toute forme de pression venant du conseil régional. Par ailleurs, elle demande au préfet de région et à la rectrice de rappeler à l'ordre le président du conseil régional et de faire cesser toute tentative d'utilisation des moyens de l'administration à des fins de propagande.